

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2015

Membres en exercice : 19
 Membres présents : 16
 Membres votants : 17

L'an deux mille quinze, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **26 février 2015.**

Présents : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER, Doris GAUTHIER (Adjointes), Thierry RENAUD, Jean-Claude VACHER, Joseph ARBORE, Mariline RIDEAU, Hélène BOUTIER, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphan MACHEFERT, Emeline ARONDEL, Maryline VALLADE (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Marie-France THERON (pouvoir à J-C. VACHER).

Excusé : Néant.

Absents : Marie-Claude MARQUETON, Philippe DUGOUA.

Secrétaire de séance : Karine BALL.

PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des Conseillers municipaux et proposer à Mme Karine BALL d'assurer le secrétariat de la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 08 janvier 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2015/7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget Commune)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON) vote le compte administratif 2014. M. VACHER explique qu'il s'abstient car les données comptables qui ont permis d'établir le document de synthèse, ci-dessous, ne lui ont pas été communiquées. Le Maire lui répond que toutes les pièces comptables peuvent être consultées en mairie.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		262 298,16 €	469 947,24 €		207 649,08 €	
Opérations de l'exercice	1 674 148,10 €	1 782 017,15 €	619 028,07 €	879 363,29 €	2 293 176,17 €	2 661 380,44 €
TOTAUX	1 674 148,10 €	2 044 315,31 €	1 088 975,31 €	879 363,29 €	2 500 825,25 €	2 661 380,44 €
Résultats de clôture		370 167,21 €	209 612,02 €			160 555,19 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		370 167,21 €	209 612,02 €			160 555,19 €

Mme BOUTIER, Conseillère municipale, indique qu'il aurait été souhaitable que, pour le public, les documents aient été projetés sur écran.

Le Conseil municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015/8 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1^{er} Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON) vote le compte administratif 2014. M. VACHER explique qu'il s'abstient car les données comptables qui ont permis d'établir le document de synthèse, ci-dessous, ne lui ont pas été communiquées. Le Maire lui répond que toutes les pièces comptables peuvent être consultées en mairie

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 346,75 €		81 080,07 €		88 426,82 €
Opérations de l'exercice	209 216,03 €	201 867,97 €	49 441,77 €	93 927,44 €	258 657,80 €	295 795,41 €
TOTAUX	209 216,03 €	209 214,72 €	49 441,77 €	175 007,51 €	258 657,80 €	384 222,23 €
Résultats de clôture	1,31 €			125 565,74 €		125 564,43 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	1,31 €			125 565,74 €		125 564,43 €

M. VETIER, Adjoint, s'étonne de l'excédent de la section d'investissement. A la demande du Maire, M. LAFORET, Secrétaire général, explique que les recettes générées par les amortissements depuis la création de La Forge sont à l'origine de cet excédent.

Le Conseil municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015/9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 (Commune)

Le Conseil municipal, considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2013 ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, déclare, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON) que le compte de gestion du budget de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2015/10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 (La Forge)

Le Conseil municipal, considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2013 ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, déclare, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON) que le compte de gestion du budget de la Forge dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2015/11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (Budget Commune)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, décide, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	107.869,05
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	262.298,16
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	370.167,21
(A 2)	Déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	260.335,22
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	469.947,24
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	
D001	Déficit :	209.612,02
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		209.612,02
Excédent (+) réel de financement :		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		370.167,21
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		209.612,02
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		209.612,02
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		160.555,19
TOTAL (A1)		370.167,21
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
0,00 €	160.555,19 €	209.612,02 €	0,00 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			209.612,02 €

2015/12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, décide, par 14 voix « Pour » et 2 abstentions (M. VACHER, Mme THERON), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	7.348,06
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	7.346,75
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	
(A 2)	Déficit :	1,31

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	44.485,67
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	81.080,07
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	125.565,74
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		125.565,74

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		0,00
TOTAL (A1)		0,00
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
1,31 €	0,00 €	0,00 €	125.565,74 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

2015/13 - AMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE : ARRET DU PROJET (TABLE TACTILE)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de la Maison du Chéret, l'ancienne municipalité avait prévu l'aménagement d'un bureau d'informations touristiques qui devait être géré par l'Office de Tourisme « Sud Gironde ». Il indique que, suite aux diverses réunions qu'il a eu avec les représentants de l'Office de Tourisme « Sud Gironde », ceux-ci lui ont fait part du très faible taux de fréquentation de l'antenne de PORTETS, soit 4 visites en moyenne par semaine en haute saison. Le Maire indique que l'Office de Tourisme « Sud Gironde » souhaite mettre en place une nouvelle organisation de sa présence en disposant des « points relais (estafettes) » sur les points touristiques.

Il rappelle qu'il a rencontré également les représentants du Conseil Régional d'Aquitaine et du FEADER, partenaires financiers de l'opération.

M. VACHER lit une note de Mme THERON, laquelle s'étonne du taux de fréquentation indiqué, alors que l'Office de Tourisme ne fonctionne que depuis quelques mois et que l'installation n'est pas terminée.

Mme ARONDEL rappelle que des investissements lourds sont à réaliser pour terminer le projet.

Il demande donc au Conseil municipal de se prononcer, définitivement, sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (M. VACHER, Mme THERON), considérant le faible impact touristique qui est apporté par l'aménagement du bureau d'informations touristiques ; considérant les investissements importants restants à faire pour mener ce projet ; décide l'arrêt du projet d'aménagement du bureau d'informations touristiques (table tactile) ; prend acte que les subventions perçues du Conseil Régional d'Aquitaine et du FEADER au titre des travaux devront être restituées et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2015/14 - ETAT DES MARCHES PASSES DURANT L'EXERCICE 2014

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics fait obligation de publier la liste des marchés passés durant l'exercice clos.

Ont été passés, durant l'exercice 2014, les marchés suivants :

Tranches HT	Objet	Attributaire	Montant HT
De 4.000 € à 19.999,99 €	Réalisation d'un tennis couvert au stade Mansenqual	M. Jacques DURAND, architecte 33000 BORDEAUX	6.098,93 €
	Aménagement de plateaux ralentisseurs Chemin de Candaubas (RD 214)	Cabinet SERVICAD 33390 BLANQUEFORT	4.900,00 €
De 20.000 € à 49.999,99 €			<i>Néant</i>
De 50.000 € à 89.999,99 €			<i>Néant</i>
De 90.000 € à 134.999,99 €			<i>Néant</i>
TOTAL HT			10.998,93 €

Mme ARONDEL, Conseillère municipale, demande ce qu'il en est au sujet de marché avec SERVICAD. Le Maire lui répond que le marché a été annulé en 2015, sans pénalités, car un autre projet d'aménagement de la RD 214 est envisagé.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte des marchés passés en 2014.

2015/15 - ESPACE CULTUREL LA FORGE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission « Culture et Tourisme » propose de réviser et d'adapter les tarifs de location de l'Espace culturel La Forge. Il rappelle que les tarifs actuels sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2013. Il demande à M. SAGET, Conseiller municipal, de présenter la nouvelle grille tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location suivants, lesquels seront applicables à compter du 03 mars 2015 :

1/Location aux particuliers :

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises)	625,00 €	750,00 €	875,00 €	1.050,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	125,00 €	150,00 €	200,00 €	240,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) le 31 décembre	1.000,00 €	1.200,00 €	1.000,00 €	1.200,00 €

2/Location aux entreprises :

	1 jour		2 jours		Par jour supplémentaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés	1.050,00 €	1.260,00 €	1.470,00 €	1.764,00 €	350,00 €	420,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes	500,00 €	600,00 €	/	/	/	/
Foyer seul (inclus tables et chaises) Le 31 décembre	1.600,00 €	1.920,00 €	/	/	/	/
Forfait ménage	150,00 €	180,00 €	/	/	/	/
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	2.200,00 €	2.640,00 €	2.600,00 €	3.120,00 €	400,00 €	480,00 €

3/Location aux associations et comités d'entreprises :

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés	208,34 €	250,00 €	875,00 €	1.050,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi Moins de 70 personnes	/	/	416,67 €	500,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Le 31 décembre	1.000,00 €	1.200,00 €	1.208,34 €	1.450,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	125,00 €	150,00 €	200,00 €	240,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	1.041,67 €	1.250,00 €	1.500,00 €	1.800,00 €
Journée supplémentaire	133,34 €	160,00 €	500,00 €	600,00 €

4/Location aux collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes, Etablissements publics) :

	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises)	875,00 €	1.050,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	200,00 €	250,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur et ménage)	1.500,00 €	1.800,00 €

2015/16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DU C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant le solde de trésorerie disponible du budget du C.C.A.S. ; considérant les besoins de trésorerie pour les actions de secours aux personnes et le fonctionnement général du budget du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, d'accorder une avance de 5.000,00 € sur la subvention de fonctionnement 2015. La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget communal.

2015/17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant le solde de trésorerie disponible du budget de la Caisse des Ecoles ; considérant les besoins de trésorerie pour le fonctionnement général du budget de la Caisse des Ecoles, décide, à l'unanimité, d'accorder une avance de 5.000,00 € sur la subvention de fonctionnement 2015. La dépense sera imputée à l'article 657361 du budget communal.

2015/18 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PORTETS EN FETE

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors de l'animation de Noël du 13 décembre 2014, l'Association « PORTETS EN FETE » a fait l'avance des repas des animateurs de la Ferme Exotique participant à cette manifestation. Il propose de lui verser une subvention en compensation des frais engagés, soit 32,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 32,00 € à l'Association « PORTETS EN FETE ». La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

MODIFICATION DES JOURS D'OUVERTURE DE LA POSTE DE PORTETS : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'entrevue qu'il a eue avec le responsable local de La Poste et du courrier l'informant que le bureau de PORTETS serait fermé au public le lundi à compter du mois de mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant que La Poste remplit une mission de service public, notamment en milieu rural ; considérant que la fermeture du bureau le lundi pénalisera les usagers (particuliers, artisans, commerçants, services publics) ; se demande si ce premier projet de fermeture ne préfigure pas d'autres jours de fermeture dans l'avenir ; fait remarquer que la population de PORTETS a notablement augmenté et que les nouveaux arrivants choisissent de s'installer ici compte-tenu des services publics qui y sont offerts ; s'interroge sur le départ du courrier le lundi ce qui pénalisera les usagers et le fonctionnement de la mairie. Le Conseil municipal, par 14 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (M. SAGET, M. MACHEFERT) demande instamment à la Direction de La Poste de revenir sur sa décision.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Le Maire donne lecture d'un courrier de M. BEC, demeurant route du Courneau, par lequel il félicite le personnel communal et notamment M. Roland CHOREN, pour la qualité d'entretien des voies communales.

2 – Le Maire fait part des remerciements de M. NEGRE (policier municipal) suite aux marques de sympathies du Conseil municipal et du personnel lors du décès de son frère.

3 – Le Maire fait part des remerciements de l'association « Temps libre Vireladais » suite à l'attribution d'une subvention communale.

4 – Le Maire fait part des chiffres du recensement de la population au 1^{er} janvier 2015, soit population municipale = 2.525 habitants ; population comptée à part (personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; personnes ayant une résidence dans la commune mais qui résident dans une communauté - caserne, établissements de santé, communautés religieuses - d'une autre commune) = 30. Population totale = 2.555 habitants.

5 – Mme BOUTIER félicite Mme Christiane CAZIMAJOU qui s'est totalement investie dans la réussite de l'apéro-concert portant la fréquentation de 80 à 200 personnes. Le Maire confirme les propos de Mme BOUTIER et remercie également Mme Mathilde AVIGNON, coordinatrice de La Forge, ainsi que toute l'équipe de La Forge et la Commission « Culture » pour leur engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.